

MAIRIE de LE PRADET
EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du Conseil Municipal
de la Commune de LE PRADET

SEANCE DU 19 MARS 2015

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
33	33	26

N° 15-DCM-DGS-036

L'AN DEUX MILLE QUINZE & LE DIX-NEUF MARS à treize heures quarante-cinq, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Hervé STASSINOS, MAIRE.

Date de convocation du Conseil Municipal : 12 Mars 2015

OBJET DE LA DELIBERATION : EQUIPEMENT RADIOS TETRA – CONVENTION TPM

PRESENTS : Mmes et MM. Hervé STASSINOS – Christian GARNIER – Josiane SICCARDI – Pascal CAMPENS – Cécile GOMEZ – Jean-François PLANES – Bérénice BONNAL – Jean-Michel PEYRATOUT – Daniel DUVOUX – Daniel VESSEREAU – Paul MOUROT – Michel LUCIANI – Jean-Claude VEGA – Bénédicte LE MOIGNE – Denis CHAMBI – Valérie AUBRY – Jean-Marc ILLICH – Gaëlle REBEC – Céline PRATI-AIGUIER – Dominique ROLLAND – Pierre-Laurent CHABLE

POUVOIRS : Valérie RIALLAND à Christian GARNIER
Lionel RIQUELME à Jean-Michel PEYRATOUT
Viviane TIAR à Josiane SICCARDI
Agnès BIASUTTO à Michel LUCIANI
Magali VINCENT à Céline PRATI-AIGUIER

ABSENTS : Marie-Paule DELAROCQUE – Yves PARENT – Nicole VACCA – Bernard PEZERY – Frédéric FIORE – Stéphane BELTRA – Jennifer DELI

SECRETAIRE DE SEANCE : Céline PRATI-AIGUIER

=====

M. Jean-François PLANES, Adjoint au Maire, donne lecture de l'exposé suivant :

La Communauté d'Agglomération «Toulon Provence Méditerranée» a initié une démarche globale ayant permis de mettre en œuvre une infrastructure mutualisée de radio télécommunication TETRA pour des besoins d'intérêt général.

Ce réseau couvre l'ensemble des communes du territoire de l'agglomération. C'est un réseau privé autonome (PMR), indépendant des réseaux « grand publics » pouvant être utilisé lors de catastrophe naturelle.

A la signature d'une convention, TPM s'engage à nous fournir les équipements «terminaux» et à assurer leur maintenance.

Ces équipements fonctionneront en s'appuyant sur l'infrastructure du réseau TETRA de radio communication mutualisé mis en œuvre par la Communauté.

La commune veut se doter de 6 terminaux. Ils seront utilisés en premier temps par les services de la Police Municipale, le CCFF et autres services lors de manifestations importantes.

La redevance annuelle s'élève à 120€ par an et par terminal.

Cette convention est d'une durée de trois ans. A l'issue de ces 3 ans, la commune et la communauté reverront les modalités de fournitures d'équipements terminaux TETRA.

Il est donc demandé au Conseil Municipal :

- **D'approuver le principe d'une convention à intervenir dans ce cadre avec la Communauté d'Agglomération T.P.M.,**
- **Et d'autoriser Monsieur le Maire à la signer**

L'exposé mis aux voix est adopté à l'UNANIMITE

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures.

Signé : Le Maire, Hervé STASSINOS



Acte exécutoire en application
de l'article 2 de la loi du 2 mars 1982.
Transmis au contrôle de légalité le :

..... 26 MARS 2015

Publié ou notifié le :

..... 27 MARS 2015

Le Maire,

